

Le mardi vingt-six mars deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal dûment convoqué au sein de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TURPIN.

Sous la présidence de : Olivier TURPIN, Maire

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES, 1^{ère} adjointe

Date de la convocation : 20 mars 2024

Membres du Conseil Municipal :

- En exercice : 15

- Présents : 14

Olivier TURPIN, Maire - Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HÉROGUER, Philippe SIMOENS, Thibault TISON, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Alain DUFRENE, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS et Jacques DURIEU, Conseillers Municipaux.

- Excusé : 01

Alexia GAILLET, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES

Nombre de votants : 15

- Pour : 15

- Contre : 00

- Abstention : 00

OBJET DE LA DELIBERATION

Délibération n° 2024- 11 - Finances / Budget - Rénovation de l'éclairage public - Sollicitation d'un Fonds de Concours de la MEL « Transition énergétique et bas Carbone du patrimoine communal » pour la phase 3 de la rénovation du parc communal - Approbation.

EXPOSE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les éléments ci-après :

La Métropole Européenne de Lille encourage les appels à projets ENERGIE qui s'inscrivent pleinement dans les engagements pris dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), en maintenant le Fonds de Concours dédié à la transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal sur la période 2020-2026, dont toutes les communes de la MEL peuvent bénéficier.

Parallèlement, un diagnostic du parc d'éclairage public communal a été réalisé par l'agence IThermConseil aboutissant à un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), approuvé par la Commission Travaux du 19 avril 2021, priorisant les axes lumineux à restaurer afin de réduire les consommations énergétiques et son impact environnemental.

Une première sollicitation de Fonds de concours pour la rénovation de 31 luminaires a été déposée auprès de la MEL, objet de la délibération n°2021-62 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021, aboutissant à l'octroi de cette subvention par délibération du Bureau Métropolitain n°22-B-0481 du 25 novembre 2022, pour un montant de 4841,64 euros hors taxes.

Une seconde sollicitation de Fonds de concours pour la rénovation de 136 luminaires a été déposée auprès de la MEL, objet de la délibération n°2023-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2023, aboutissant à l'octroi de cette subvention par délibération du Bureau Métropolitain n°23-B-0215 du 30 juin 2023, pour un montant de 17 962,56€ euros hors taxes.

Pour finaliser la rénovation de l'éclairage public dans la commune, Monsieur le Maire propose de faire une nouvelle demande de subvention auprès de la MEL pour la phase 3, **portant sur le remplacement de 140 autres**

luminaires de plus de 20 ans par des luminaires à LED, situés rue de Verdun, chemin de Bourghelles, à la clé des champs, aux Pierrois, rue de la Plaine, rue des Bouleaux, rue des Buissons, rue du Château, sur le carrefour du Calvaire et le terrain de football.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à **94 538,73 euros hors taxes**.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une participation de la Métropole Européenne de Lille à hauteur de 40% des dépenses éligibles grâce au Fonds de Concours précité.

A ce titre, il est donc proposé à l'Assemblée de solliciter un soutien financier auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal à hauteur de 40% du montant du projet Hors Taxes selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement :

Dépenses (€ HT)

Travaux - Rue de Verdun	26 018,81
Travaux - Rénovation 2024	55 080,78
Travaux - Terrain football	13 439,14

TOTAL 94 538,73

Recettes (€ HT)

Fonds propres	18 907,73
DETR (40%)	37 815,50
Fonds de concours MEL (40%)	37 815,50

TOTAL 94 538,73

A noter que la sollicitation d'une subvention de l'état complémentaire, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fait l'objet de la délibération n°2024-12 présentée au sein de même séance du Conseil Municipal du 26 mars 2024, à hauteur de 40% du montant du projet Hors Taxes également.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **15 voix pour - 00 voix contre - 00 abstention**, décide :

- De valider le principe de rénovation de l'éclairage public par phase,
- De valider la rénovation de l'éclairage public en 2024 sur les sites suivants : rue de Verdun, chemin de Bourghelles, à la clé des champs, aux Pierrois, rue de la Plaine, rue des Bouleaux, rue des Buissons, rue du Château, sur le carrefour du Calvaire et le terrain de football, correspondant à la priorité une du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière précité,
- De valider le plan de financement précité,
- De solliciter une subvention auprès la Métropole Européenne de Lille, au titre du Fonds de Concours « transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal »,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à ce projet, ainsi que la convention d'attribution du Fonds de Concours précité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.